

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 DECEMBRE 2010**

Convocation du 2 décembre 2010

6.2 - ADHÉSION À LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE « DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES » DES COMMUNES ADHÉRENTES AU SIPPAREC

Après avoir entendu le rapport de *Monsieur Pascal MAZOUÉ*, Adjoint au Maire délégué, et à l'unanimité :

Le Conseil,

ADHERE à la compétence « Développement des énergies renouvelables » prévue à l'article 6bis des statuts du SIPPAREC.

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération nécessaires à l'exercice de la compétence transférée et, notamment, à signer les procès-verbaux de mise à disposition des éventuelles installations nécessaires à l'exercice de la compétence « Développement des énergies renouvelables » qui appartiendraient à la collectivité.

6.3 - APPROBATION DE LA CONVENTION HABILITANT LE SIPPAREC A ACCOMPAGNER LA COMMUNE DANS LA VALORISATION DE SES ACTIONS DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Après avoir entendu le rapport de *Monsieur Pascal MAZOUÉ*, Adjoint au Maire délégué, et à la majorité des suffrages exprimés (38 pour, 6 abstentions) Le Conseil,

APPROUVE le projet de convention proposé par le SIPPAREC habilitant celui-ci à obtenir, pour son compte, les certificats d'économies d'énergie correspondant aux actions de maîtrise de la demande d'énergie réalisées par la Commune sur le territoire du SIPPAREC dans le cadre du dispositif de regroupement prévu à l'article 15 de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à exécuter ledit projet de convention.